

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 31 (1939)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Les entreprises industrielles suisses, leur main-d'œuvre et leur force motrice  
**Autor:** Mühlemann, Hans E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-384197>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les entreprises industrielles suisses, leur main-d'oeuvre et leur force motrice.

Par *Hans E. Mühlemann.*

La statistique suisse des fabriques du 16 septembre 1937 vient de paraître (48<sup>e</sup> fascicule des « Statistiques de la Suisse », publiées par l'Office fédéral de statistique). Cette publication, qui donne un aperçu précieux de l'économie suisse, englobe le 67 % de tous les ouvriers suisses mais répartis sur le 7,8 % seulement de toutes les entreprises industrielles et artisanales. Le nombre relativement restreint des entreprises industrielles atteintes par la statistique est dû au fait que seules celles assujetties à la loi fédérale sur le travail dans les fabriques ont été prises en considération. Selon l'ordonnance d'exécution sont réputés fabriques au sens de la loi fédérale:

- a) Les établissements industriels qui, employant des moteurs, occupent 6 ouvriers au minimum.
- b) Les établissements industriels qui, sans employer de moteurs occupent 6 ouvriers au minimum, dont l'un au moins n'a pas 18 ans révolus.
- c) Les établissements industriels qui, sans faire usage de moteurs ni employer de jeunes gens, occupent 11 ouvriers au minimum.
- d) Les établissements industriels qui occupent un nombre d'ouvriers inférieur aux limites fixées ci-dessus, mais qui présentent des dangers exceptionnels pour la santé et la vie des ouvriers ou qui, par leur genre d'exploitation, revêtent manifestement le caractère de fabriques.

L'importance des entreprises industrielles réputées fabriques ne pourrait être démontrée exactement que sur la base d'une statistique complète de la production. Comme nous ne disposons pas de cette documentation, nous devons recourir aux indications, d'ailleurs très précieuses, fournies par la somme totale des salaires versés en 1937 par les entreprises assujetties à la loi et qui atteint une somme de 1,1 milliards de francs environ. Au cours de la même année, le capital-actions et obligations des sociétés anonymes industrielles totalisait une somme de 2,8 milliards de francs.

Nous nous attacherons plus spécialement aux indications relatives à la main-d'oeuvre et à la force motrice des entreprises:

Date du recensement des fabriques	Force motrice		Chiffre moyen de la population en milliers d'habitants	Ouvriers de fabrique	
	absolue en 1000 CV	en CV par 100 ouvriers		nombre total	par mille habitants
1882	—	—	2863	134,900	47
1888	81,6	51	2929	160,500	55
1895	145,3	73	3114	200,200	64
1901	228,0	94	3341	242,500	73
1911	414,1	126	3776	328,800	87
1923	517,3	153	3883	337,400	87
1929	688,6	168	4022	409,100	102
1937	971,8 <sup>1</sup>	270 <sup>1</sup>	4176	360,000	86

<sup>1</sup> Il n'est pas possible d'établir une comparaison absolue avec les années antérieures.

Le tableau ci-dessus révèle une large mécanisation du travail; dans l'espace de 50 ans à peine, l'accroissement absolu de la force motrice a progressé dans un rapport de 1 à 12. Toutefois, calculée par unité de 100 ouvriers, cette progression n'est que de 1 à 5. Quant au nombre d'ouvriers de fabrique occupés il n'a pas tout à fait triplé au cours d'une période dépassant 50 ans. Il apparaît donc nettement que l'accroissement de la main-d'œuvre et de la force motrice peuvent marcher de pair, même si l'on tient compte de l'augmentation de 50 % de la population et de l'amélioration considérable et parallèle du standard de vie. Nous aurons encore l'occasion de montrer plus loin les déplacements d'équilibre intervenus dans les diverses branches d'industrie et qui ont eu pour résultat une extension relativement plus rapide des industries de biens de production.

Si nous comparons l'évolution du nombre des ouvriers à celle de la population, nous verrons que le nombre total des ouvriers occupés a passé de 4,7 à 8,6 %. Les chiffres du tableau ci-dessus montrent nettement les effets de la crise; comparativement au niveau de 1929, l'année de la haute conjoncture, l'effectif des ouvriers occupés a subi un recul de près de 12 %. Ce recul ressort encore plus nettement si nous constatons qu'en 1936 le nombre des ouvriers était tombé à 310,000 seulement. L'augmentation de 50,000 enregistrée en 1937 est due en grande partie à la dévaluation.

*Nombre des ouvriers et force motrice par groupe d'industries  
de 1888 à 1937.*

	Effectif des ouvriers		Augmen- tation	CV utilisés à 50 %		Augmen- tation
	1888	1937		1888	1937	
Industrie du coton . . . . .	36,256	28,010	0,8	67,210	85,434	1,3
Industrie de la soie . . . . .	27,819	14,547	0,5	16,020	39,931	2,5
Industrie de la laine . . . . .	3,538	9,240	2,6	6,624	21,403	3,2
Industrie du lin . . . . .	746	2,295	3,1	1,080	5,783	5,4
Broderie . . . . .	17,920	2,763	0,2	1,026	1,098	1,1
Autres industries textiles . . . . .	1,784	5,000	2,8	556	8,631	15,5
Vêtement, équipement . . . . .	7,409	46,230	6,3	1,112	18,820	16,9
Produits aliment., tabac, bière	10,917	25,713	2,4	17,912	92,353	5,2
Industries chimiques . . . . .	2,092	12,301	5,9	3,328	82,962	24,9
Energie électrique, gaz, eau . . . . .	454	4,534	10,0	86	48,130	560,8
Papier, cuir, caoutchouc . . . . .	4,822	15,232	3,2	13,764	77,316	5,6
Arts graphiques . . . . .	3,730	14,084	3,8	918	21,684	23,6
Travail du bois . . . . .	5,020	21,054	4,2	6,824	73,093	10,7
Industrie des métaux . . . . .	4,338	35,173	8,1	6,606	109,007	16,5
Industrie des machines . . . . .	16,483	74,378	4,5	9,694	187,494	19,3
Horlogerie . . . . .	12,394	37,685	3,0	3,094	14,221	4,6
Pierres et terre . . . . .	4,809	11,764	2,4	7,342	84,440	11,5
Total	160,531	360,003	2,2	163,196	971,800	5,9

Il y a 50 ans l'industrie du coton était encore la plus importante de notre pays et elle n'occupait pas moins de 27 % de tous les ouvriers. Aujourd'hui, cette proportion est de 8 % à peine.

Autour de 1880/1890, l'industrie de la soie occupait également une place importante; son recul de 19 à 4 % du total de la main-d'œuvre occupée dans les fabriques est considérable. Il a pour corollaire une forte mécanisation.

Quant à l'évolution de la broderie, elle est tragique; cette industrie a perdu toute importance et n'est plus que l'ombre d'elle-même. La proportion de la main-d'œuvre occupée est tombée de 13 à moins de 1 %. Nous ne saurions mieux souligner la décadence de ces trois industries, autrefois les plus importantes, qu'en rappelant que, de 1882 à 1937, leur main-d'œuvre est tombée de 60 % environ du nombre total des ouvriers occupés à 13 % seulement.

Leur place a été prise par deux autres industries d'exportation, celle des machines et métaux et l'horlogerie qui emploient environ le 41 % de tous les ouvriers occupés. A l'exception de l'horlogerie, ces branches accusent également une mécanisation considérable; dans l'industrie des métaux, la force motrice a augmenté dans un rapport de 1 à 16 et de 1 à 19 dans celle des machines. Quant au nombre des ouvriers occupés, il s'est accru dans un rapport de 1 à 8 et de 1 à 4. Le développement pris par l'horlogerie est, lui aussi, considérable. Sans atteindre le chiffre de 1929 (48,000), la main-d'œuvre marque une amélioration de 10,000 salariés de 1936 à 1937, portant à 38,000 le nombre des ouvriers et ouvrières occupés.

L'importance économique de l'industrie du vêtement et de l'équipement s'est fortement accrue au cours de la période considérée; la proportion des ouvriers occupés par rapport au total de la main-d'œuvre a passé de 3 % environ en 1882 à 13 % en 1937. Dans l'espace de 49 ans, la force motrice a augmenté dans un rapport de 1 à 16.

Mentionnons également l'accroissement de la force motrice dans l'industrie chimique; il en est de même en ce qui concerne l'industrie de l'alimentation, de la bière et du tabac. D'une manière générale, l'extension prise par les industries de biens de production est plus considérable que celle des industries de biens de consommation.

CV par ouvrier selon les groupes d'industries  
1888<sup>1</sup> 1937<sup>2</sup>

Industrie du coton . . . . .	1,9	3,1
Industrie de la soie . . . . .	0,6	2,8
Industrie de la laine . . . . .	1,9	2,3
Industrie du lin . . . . .	1,4	2,5
Broderie . . . . .	0,1	0,4
Vêtement, équipement . . . . .	0,3	1,7
Alimentation, bière, tabac . . . . .	0,2	0,4
Industries chimiques . . . . .	1,6	3,6
Electricité, gaz, eau . . . . .	1,6	6,7

	CV par ouvrier selon les groupes d'industries	
	1888 <sup>1</sup>	1937 <sup>2</sup>
Papier, cuir, caoutchouc . . . . .	2,9	5,1
Arts graphiques . . . . .	0,2	1,5
Travail du bois . . . . .	1,4	3,5
Industrie des métaux . . . . .	1,5	3,1
Industrie des machines . . . . .	0,6	2,5
Horlogerie . . . . .	0,2	0,4
Terre et pierres . . . . .	1,5	7,2
Total	1,0	2,7

<sup>1</sup> En admettant une utilisation à 50% de la force motrice.

<sup>2</sup> En admettant une utilisation à 50% de la puissance indiquée des moteurs électriques.

Alors qu'en 1888 la force motrice par ouvrier était en moyenne de 1 CV seulement, elle est aujourd'hui de 2,7. C'est dans l'industrie de la terre et des pierres que nous constatons le développement le plus considérable; la force motrice a passé de 1,5 CV par tête en 1888 à 7,2. Dans les entreprises de production et de distribution de l'électricité, du gaz et de l'eau, cet accroissement ne le cède en rien à celui des industries précitées. La mécanisation dans l'industrie des machines a pris un grand développement; il est moindre dans celle des métaux où il était déjà assez avancé en 1888.

*Le développement des entreprises industrielles à caractère de fabriques dans les divers cantons.*

Cantons	Nombre des			Proportion en % des		
	entreprises	ouvriers	CV	entreprises	ouvriers	CV
Zurich . . . . .	1561	68,654	186,964	18,7	19,1	19,2
Berne . . . . .	1286	55,548	128,500	15,4	15,4	13,3
Lucerne . . . . .	229	9,503	40,782	2,7	2,6	4,2
Uri . . . . .	19	1,517	4,060	0,2	0,4	0,4
Schwyz . . . . .	82	3,362	10,424	1,0	0,9	1,1
Obwald . . . . .	19	440	1,563	0,2	0,1	0,2
Nidwald . . . . .	22	568	1,169	0,3	0,2	0,1
Glaris . . . . .	122	6,426	20,683	1,5	1,8	2,1
Zoug . . . . .	56	3,843	11,821	0,7	1,1	1,2
Fribourg . . . . .	105	3,985	10,863	1,3	1,1	1,1
Soleure . . . . .	330	28,599	74,367	3,9	7,9	7,7
Bâle-Ville . . . . .	433	16,233	55,252	5,2	4,5	5,7
Bâle-Campagne . . . . .	224	9,681	27,543	2,7	2,7	2,8
Schaffhouse . . . . .	121	8,816	28,403	1,5	2,4	2,9
Appenzell Rh. E. . . . .	118	3,511	5,857	1,4	1,0	0,6
Appenzell Rh. I. . . . .	12	158	555	0,1	0,1	0,1
St-Gall . . . . .	765	27,797	64,572	9,1	7,7	6,6
Grisons . . . . .	145	2,779	10,730	1,7	0,8	1,1
Argovie . . . . .	663	36,093	110,879	7,9	10,0	11,4
Thurgovie . . . . .	371	16,920	37,491	4,4	4,7	3,9
Tessin . . . . .	287	8,694	14,997	3,4	2,4	1,5
Vaud . . . . .	464	15,666	37,986	5,6	4,4	3,9
Valais . . . . .	76	4,911	39,618	0,9	1,4	4,1
Neuchâtel . . . . .	454	14,182	20,378	5,4	3,9	2,1
Genève . . . . .	401	12,117	26,343	4,8	3,4	2,7
Total	8365	360,003	971,800	100,0	100,0	100,0

Si nous nous limitons aux indications de 1937 et que nous comparons entre eux les chiffres des entreprises, des ouvriers et de la force motrice dans les divers cantons, nous constaterons immédiatement un certain parallélisme entre ces trois facteurs. Seul le canton de Soleure, qui groupe le 3,7 % de toutes les entreprises, le 7,9 % des ouvriers et le 7,7 % de la force motrice fait une exception. Lucerne et Schaffhouse révèlent également des différences similaires, quoique moins accentuées. A St-Gall, la petite industrie semble être fortement représentée.

Les entreprises industrielles des cantons de Zurich, Berne et Argovie englobent environ la moitié de tous les ouvriers occupés, ce qui correspond assez exactement à la population de ces cantons. D'une manière générale, nous pouvons dire que notre industrie est assez régulièrement répartie sur l'ensemble du pays, tout au moins en ce qui concerne le Plateau suisse. Seules les villes de Zurich, Bâle, Berne (la « ville des fonctionnaires ») et Winterthour ont plus de 10,000 ouvriers de fabrique. Même dans les cantons dits industriels la structure de la main-d'œuvre est assez bien équilibrée. Presque partout un pourcentage non négligeable de la population est occupé à des activités autres que celles de transformation.

### Importance des entreprises.

Nombre des ouvriers de l'entreprise	Entreprises					
	chiffres absolus			par mille ouvriers		
	1923	1929	1937	1923	1929	1937
jusqu'à 10	2443	2186	2535	357	297	347
11—20	1633	1929	1801	239	263	246
21—50	1487	1701	1596	218	231	218
51—100	623	759	700	91	103	96
101—200	350	432	377	51	59	52
201—500	222	247	227	33	34	31
501—1000	48	61	46	7	8	6
au-dessus de 1000	28	37	30	4	5	4
Total:	6834	7352	7312	1000	1000	1000

Nombre des ouvriers de l'entreprise	Force motrice des entreprises en CV					
	chiffres absolus			par mille ouvriers		
	1923	1929	1937	1923	1929	1937
jusqu'à 10	16,104	15,022	16,512	48	37	46
11—20	24,157	28,521	26,636	72	70	74
21—50	47,584	53,452	50,669	141	130	141
51—100	43,387	52,641	49,008	129	129	136
101—200	48,438	60,008	52,184	143	147	145
201—500	67,261	75,969	70,941	199	186	197
501—1000	32,988	42,798	30,322	98	104	84
au-dessus de 1000	57,484	80,672	63,731	170	197	177
Total	337,403	409,083	360,003	1000	1000	1000

Nombre des ouvriers de l'entreprise	Ouvriers occupés dans les entreprises					
	chiffres absolus			par mille ouvriers		
	1923	1929	1937	1923	1929	1937
jusqu'à 10	24,292	27,243	42,914	47	40	44
11—20	30,081	42,333	59,006	58	62	61
21—50	63,375	81,406	106,473	123	118	109
51—100	67,938	72,386	126,160	131	105	130
101—200	75,855	97,964	139,360	147	142	143
201—500	111,096	150,363	184,264	215	218	190
501—1000	41,012	68,580	114,510	79	100	118
au-dessus de 1000	103,609	148,335	199,113	200	215	205
Total	517,258	688,610	971,800	1000	1000	1000

En Suisse, les petites entreprises sont, de loin, les plus nombreuses. Pourtant, une partie considérable de la main-d'œuvre (plus de 60 %) travaille dans des entreprises occupant plus de 100 salariés. De même, ces entreprises utilisent plus de la moitié de la force motrice (65 %).

## Directives des syndicats pour la prévention et l'action contre les crises.

Les directives suivantes ont été approuvées par le Congrès syndical international le 8 juillet 1939. Elles conservent malgré la guerre toute leur importance pour le mouvement ouvrier car, même au cours des réformes économiques qui se produiront pendant et après la guerre, il sera nécessaire d'agir en s'appuyant sur ces bases de politique économique. C'est pourquoi nous attirons l'attention de nos lecteurs sur ces directives.

### Introduction.

On entend par « crise » (slump) uniquement les dépressions économiques dont les effets sont de nature étendue et générale. Au sujet de ces crises, il est fort généralement admis qu'elles se reproduisent avec un certain degré de régularité et que, bien qu'une telle crise puisse s'étendre sur une période de temps prolongée, on la remonte finalement et que d'ordinaire un essor (boom) lui fait suite.

Les crises, ainsi définies, doivent donc être distinguées des fluctuations qui affectent des industries particulières. Si le présent document ne s'attache qu'aux seuls problèmes des crises (slumps) et des essorts (booms), il n'en est pas moins clairement reconnu que la plupart des pays et maintes industries sont placés en face de problèmes économiques distincts et particuliers, d'une urgence considérable, dont le règlement requiert des mesures spéciales.